
**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT RELATIF AU « CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX »**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, l'avis de motion requis par la loi a aussi été donné lors de cette même séance.

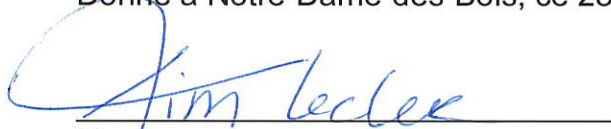
Ce projet de règlement propose :

D'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de service ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 12 avril 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 35, route de l'Église.

Le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible aux bureaux de la municipalité situés au 35, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce 23 mars 2022.

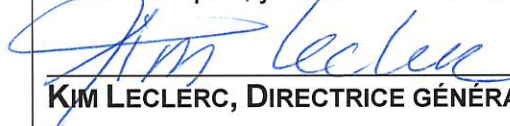


KIM LECLERC
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Kim Leclerc, *directrice générale et greffière-trésorière* de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois certifie par la présente avoir publié, en date du 23 mars 2022, l'avis public d'adoption du projet de *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23 mars 2022.



KIM LECLERC, DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE